

# 28.000 euros de caméras pour lutter contre les incivilités

Le conseil communal d'Enghien a approuvé jeudi l'acquisition de caméras de surveillance pour un montant de 28.200 euros. L'objectif est de lutter principalement contre les incivilités.

À l'initiative de la Wallonie, un budget d'1,8 million d'euros a été dégagé début 2021 afin de renforcer l'efficacité des communes dans l'identification des auteurs d'incivilités ayant un impact sur la propreté publique. Pas moins de 94 communes bénéficient ainsi d'un subside de maximum 25.000 euros, dont Enghien.

Il est donc prévu l'acquisition par

la commune via un marché public d'une remorque mobile munie d'une caméra de surveillance, d'une caméra dissimulée dans du mobilier urbain déplaçable et de caméras fixes installées sur plusieurs bâtiments aux alentours de l'administration communale afin de surveiller les parkings. Ces caméras de surveillance seront munies d'un système d'enregistrement et de consultation des images. Le marché en question est estimé pour un montant de 28.200 euros TVAC, soit 25.000 euros subsidiés par la Région wallonne, le reste

au moyen d'un prélèvement sur fonds de réserves.

Par ailleurs, la Ville passera également via un marché public afin de désigner un auteur de projet dans le cadre des travaux de réfection de voirie de la Ville d'Enghien, pour les exercices de 2022 à 2025. Le montant estimé de ce marché s'élève à 140.000 euros TVAC sur fond propre pour quatre ans. « Gain de temps et d'argent, nous préférons passer par un unique auteur de projet pour l'ensemble de ces chantiers de voirie répartis 4 ans. Ce dernier devra suivre toutes les étapes



Parmi les caméras, certaines seront fixes. © News

des chantiers en question, un peu comme un architecte », nous explique le bourgmestre Olivier Saint-Amand. ●

A.DU